

Droit et genre et genre du droit

M. Jean-François GAUDREULT-DESBIEENS

(professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal)

Le droit a-t-il un genre? Comment appréhende-t-il les phénomènes entourant les rapports entre les sexes? Surtout, de quelle manière contribue-t-il aux processus de construction identitaire des femmes et des hommes? Longtemps, ces questions n'ont reçu aucune réponse au sein d'un système juridique officiellement représenté comme intrinsèquement neutre. Pourtant, l'émergence, depuis quelques décennies, des théories féministes dans le champ du droit a complètement bouleversé cette perception, particulièrement dans les pays anglo-saxons. Pour les plus radicales, comme Catharine MacKinnon, l'identité des individus, qu'elle conceptualise comme modelée, voire déterminée, par les normes et les représentations en vigueur dans la société, est le résultat d'un processus culturel contraint par les rapports de pouvoir qui s'y expriment, toujours au détriment des femmes. D'autres, cherchant à réaffirmer le libre arbitre des femmes, tiennent cette vision pour indûment déterministe et proposent de subvertir les institutions et le discours juridiques pour laisser une plus large place aux différentes expériences féminines, sans faire l'impasse sur les discriminations auxquelles la plupart continuent de faire face en société. Cette conférence brossera un tableau de ces débats, en mettant en lumière les problèmes philosophiques et juridiques que pose la saisie qu'opère le droit des phénomènes identitaires et, plus particulièrement, de ceux intéressant le genre et les rapports entre les sexes.